PROGRAMME CANADIEN DES SEMENCES

630.4
C212
P 5203
1988
fr.
OOAg
c.3

Agriculture Canada

Canada

Le Canada, avec sa grande superficie de terres arables, sa population peu nombreuse, sa topographie et son climat diversifiés, produit les semences de nombreuses espèces végétales. Depuis longtemps, il compte parmi les principaux exportateurs de semences de plantes fourragères et il est parmi les premiers pays à travailler sous contrat à la multiplication de semences de variétés étrangères qui sont ensuite réexportées dans les pays d'origine. Ces dernières années, nous avons aussi commencé à exporter la semence d'autres espèces, comme le maïs et les oléagineux.

Le Canada jouit de nombreux atouts pour la production de semences de qualité. Il peut facilement satisfaire aux critères d'isolement, à cause de l'importance de ses ressources en terres arables et de l'étendue de ses champs. Non seulement, les variations climatiques permettent une diversité de cultures en été mais encore, le froid de l'hiver sert de barrière naturelle contre les infestations d'insectes et de maladies. Pour empêcher l'introduction au pays de maladies et de ravageurs indésirables, nos conditions strictes d'importation sont appliquées par les inspecteurs fédéraux aux points d'entrée et d'origine et par des essais pertinents, au besoin.

Au Canada, la production de semences de généalogie contrôlée est strictement réglementée. Les producteurs doivent avoir, ou acquérir, la compétence nécessaire pour assurer une production de qualité. Fort d'une longue expérience lui permettant d'appuyer ses programmes d'amélioration des végétaux, le Canada compte des producteurs spécialisés dans la production de semences pour toutes les cultures d'importance pratiquées sur son territoire.

Grâce à ces atouts, le Canada offre un environnement propice à la production de semences de qualité, tant pour des variétés créées au Canada que pour des cultivars importés pour multiplication à contrat.

PRODUCTION DE SEMENCES DES PRINCIPALES ESPÈCES FOURRAGÈRES AU CANADA – MOYENNE QUINQUENNALE, 1981-1985 (milliers de kg)

	Maritimes	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Canada
Luzerne	–	–	6	989	700	1460	4	3159
Trèfle rouge – deux coupes	3	56	907	–	60	–	24	1050
Trèfle rouge – une coupe	–	–	1	238	700	1800	195	2914
Trèfle Alsike	–	–	–	15	168	1650	340	2173
Mélilot	–	–	1	1930	1580	160	–	3671
Fléole	90	579	638	3705	480	920	292	6704
Brome inerme	–	–	–	73	169	620	51	913
Fétuque rouge traçante	–	–	–	–	4	4090	2370	6464
Lotier corniculé	–	–	990	2734	417	583	70	4794

Les chiffres comprennent les semences contrôlées et les semences commerciales

SUPERFICIE DES CULTURES INSPECTÉES POUR CONTRÔLE GÉNÉALOGIQUE – CÉRÉALES, OLÉAGINEUX ET CULTURES SPÉCIALES – MOYENNE QUINQUENNALE, 1981-1985

	Acres	Hectares
Blé : d'hiver	25 088	10 153
de printemps	271 316	109 800
dur	44 604	18 051
Blé total	341 005	138 003
Avoine	56 361	22 809
Orge	178 179	72 108
Seigle	5 809	2 351
Triticale	928	382
Lin	69 363	28 071
Maïs	33 684	13 638
Moutarde	1 109	449
Colza	50 903	20 600
Sarrasin	3 973	1 608
Haricots de grande culture	7 482	3 028
Pois de grande culture	25 039	10 133
Lentilles	7 206	2 918
Soya	27 925	11 301
Féveroles	1 305	528

LIBRARY - BIBLIOTHÈQUE
Agriculture Canada
DEPARTMENTAL LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE
ÉDIFICE SIR JOHN CARLING BLDG.
OTTAWA ONTARIO
K1A 0C5

PUBLICATION 5203/F On peut en obtenir des exemplaires à la Direction générale des communications, Agriculture Canada, Ottawa K1A 0C7.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1988
N°. de cat. A53-5203/1988F ISBN: 0-662-93317-6
Impression 1988 3M-2:88

Also available in English under the title
The seed program in Canada.

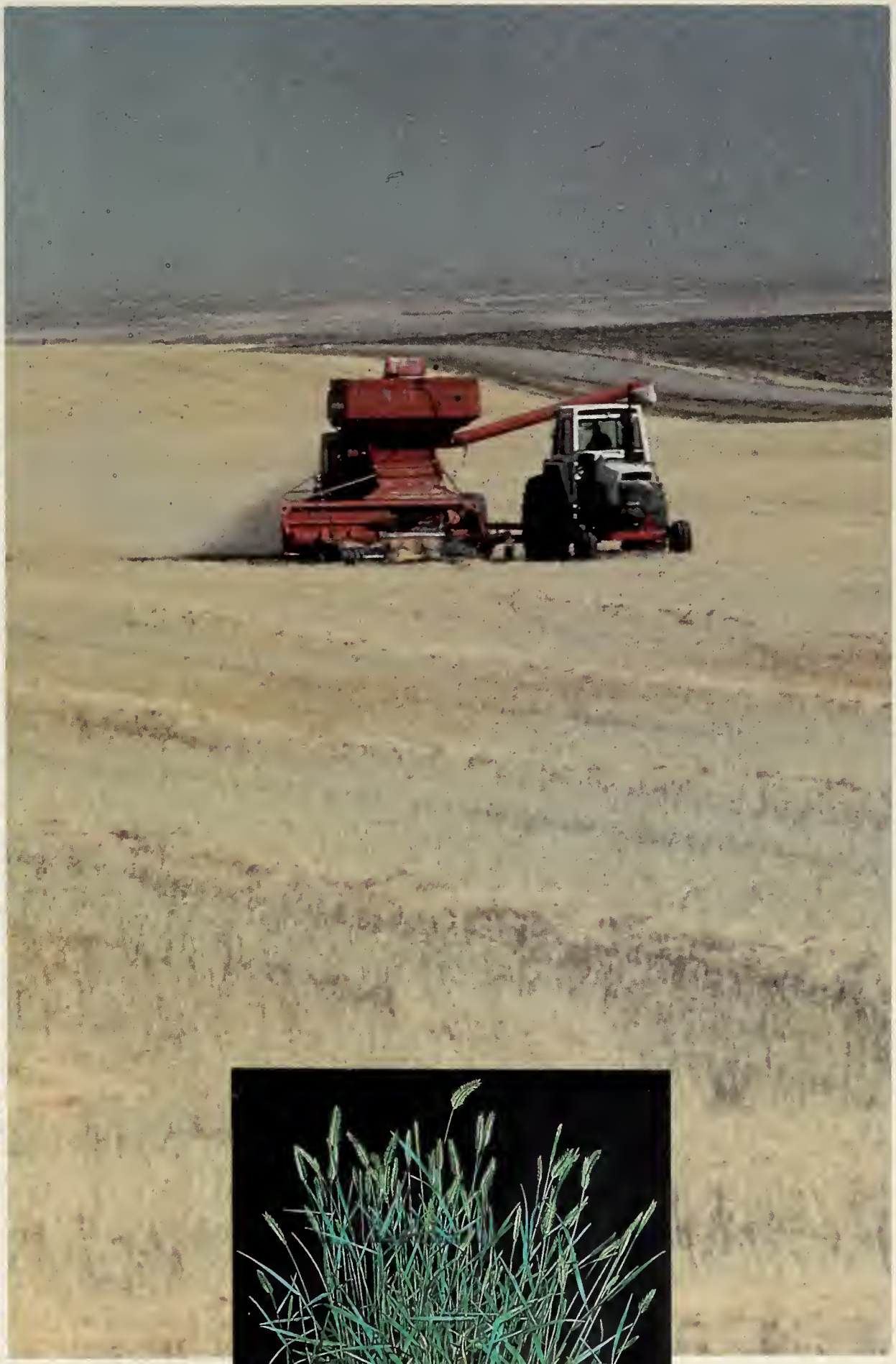

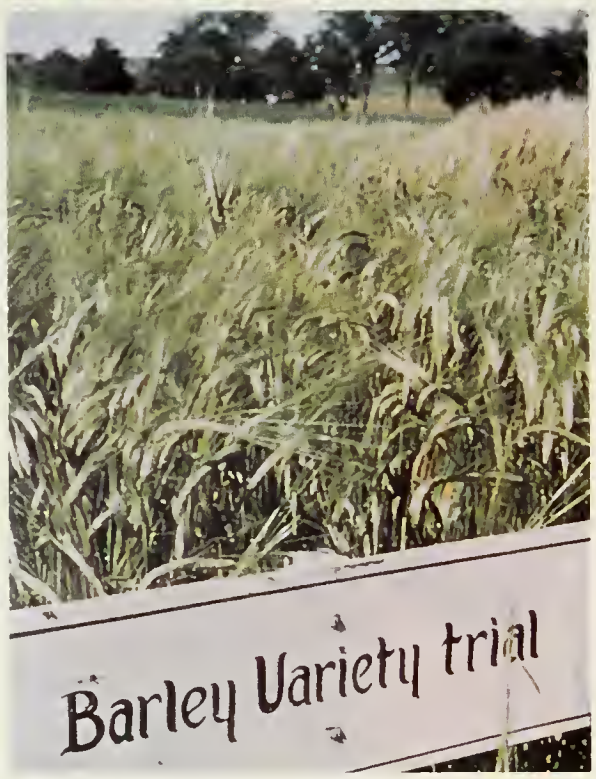

Amélioration des végétaux

La Direction générale de la recherche d'Agriculture Canada est le principal sélectionneur de végétaux au pays. Pour toutes les principales cultures pratiquées d'un bout à l'autre du pays, elle a mis sur pied des programmes d'amélioration menés par des chercheurs dans diverses disciplines comme la génétique, la physiologie et la pathologie. De nombreuses universités canadiennes ont aussi des programmes poussés sur l'amélioration des végétaux; ces universités sont, en importance, notre deuxième source de variétés.

Enfin, les entreprises privées s'intéressent de plus en plus à ce domaine – plusieurs créent du maïs depuis nombre d'années. Plus récemment, certaines d'entre elles ont lancé des programmes d'amélioration des céréales, des oléagineux et autres cultures. Cette tendance devrait s'accroître avec l'adoption d'une législation sur les droits des obtenteurs.

Homologation de nouvelles variétés

Pour qu'une nouvelle variété végétale soit vendue au Canada, elle doit d'abord être homologuée. Le pouvoir d'homologuer de nouvelles variétés est conféré par la Loi relative aux semences appliquée par la Division des semences.

Mais pour être homologuée, une variété doit afficher des qualités agronomiques. Le principal critère est qu'elle doit égaler ou surpasser certaines variétés témoins acceptées ou, encore, présenter un caractère unique qui serait d'une grande valeur pour l'agriculture canadienne (p. ex. résistance à une maladie). Ces qualités sont déterminées après des années d'essai.

Quand une variété est acceptée, on publie une fiche descriptive qui présente ses caractères botaniques, les étapes de sa création et diverses données sur son comportement. Des variétés étrangères peuvent aussi être soumises à l'homologation, mais elles doivent suivre la même filière et satisfaire aux mêmes conditions si elles sont vendues au Canada.

232

Production de semences généalogiques

Lorsqu'une nouvelle variété a été acceptée pour homologation, elle est multipliée par le biais du système de certification, qui garantit sa pureté génétique. À cette fin, le Canada utilise un système à nombre limité de générations. Ce nombre de générations dépend du type de culture et de la méthode de reproduction. Cela assure un approvisionnement suffisant d'excellentes semences et garantit que seules les graines de la meilleure qualité pourront être vendues comme semence généalogique.

Au Canada, la plus haute classe de certification, Semence de l'obtenteur, est, comme son nom l'indique, produite et conservée par un obtenteur. La multiplication jusqu'à la classe Semence certifiée est réalisée par des producteurs de semence qui présentent les aptitudes voulues pour satisfaire aux conditions prescrites à chaque niveau de production.

Les normes de pureté génétique sont fixées par l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS) à qui les pouvoirs sont conférés par la Loi relative aux semences. Les inspecteurs fédéraux vérifient la culture au nom de l'Association et lui remettent un rapport pour qu'elle évalue la situation. Si la culture satisfait aux normes prescrites, elle délivre un certificat pour attester l'identité et la pureté génétique de la récolte. L'association tient aussi des dossiers pour sauvegarder l'identité de la semence depuis la classe de départ ou « obtenteur ».

Après la récolte, la semence est nettoyée afin d'enlever les impuretés et les graines indésirables, puis elle est emballée et soumise à l'inspection et au classement. Cela implique l'échantillonnage et l'analyse de la semence, puis l'étiquetage et le plombage du lot.

L'analyse de la pureté variétale, du pouvoir germinatif et de la qualité en général se fait en laboratoire. Agriculture Canada possède ses propres laboratoires d'analyse des semences. Ils sont affiliés à l'Association internationale d'essais de semences. De plus, le Ministère agrée les laboratoires privés qui possèdent les analystes qualifiés et le matériel spécialisé pour effectuer ce travail pour les marchés intérieurs.

Les inspecteurs d'Agriculture Canada ont la responsabilité d'étiqueter et de plomber les lots de semence. Toutefois, en vertu du Règlement sur les semences, le Ministère peut autoriser des entreprises privées ayant le personnel qualifié ainsi que le matériel de nettoyage et de manutention adéquat à classer, plomber et étiqueter les catégories inférieures de semences généalogiques destinées au marché intérieur. Ces établissements doivent envoyer au Ministère un échantillon de chaque lot qu'ils plombent pour s'assurer que les semences satisfont aux normes requises. Un rendement insatisfaisant peut entraîner l'annulation de l'autorisation. Les inspecteurs d'Agriculture Canada surveillent ces établissements et pratiquent un échantillonnage des semences sur le marché pour s'assurer de leur qualité.

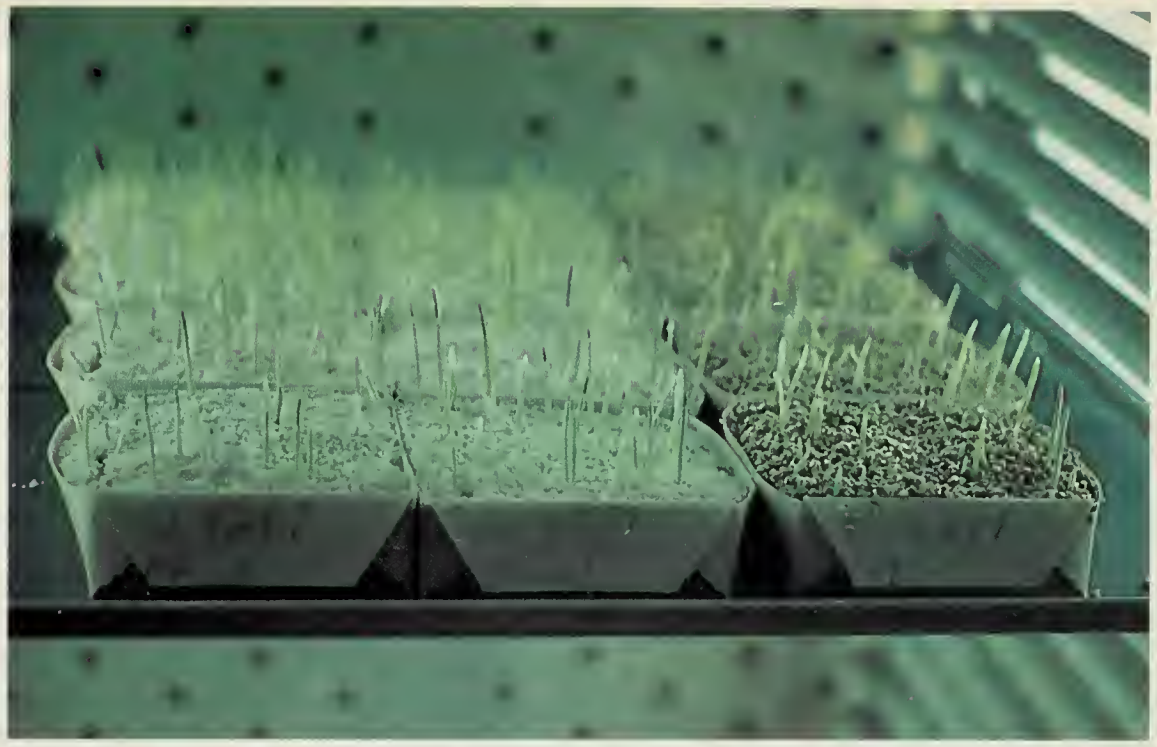

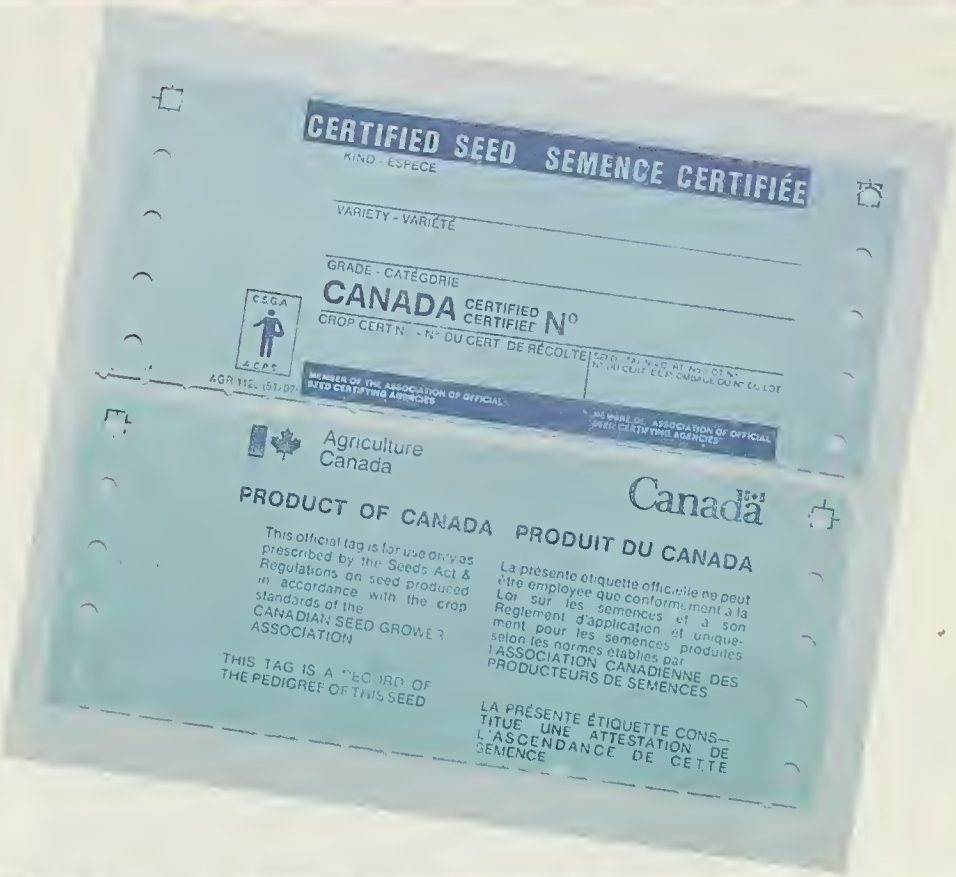

Conditions d'importation

L'importation de semences est régie par la Loi relative aux semences et la Loi sur la quarantaine de plantes ainsi que leurs règlements respectifs.

La Loi relative aux semences et son Règlement d'application fixent un seuil de pureté (absence de mauvaises herbes et autres cultures) et de germination. Les semences doivent satisfaire à ces normes avant de pouvoir être importées. Ce règlement interdit l'entrée aux variétés non homologuées pour la vente ainsi qu'aux mauvaises herbes et aux cultures jugées dangereuses pour l'agriculture canadienne.

La Loi sur la quarantaine des plantes et son Règlement d'application protègent les cultures et les forêts canadiennes contre l'introduction de ravageurs exotiques, que ce soit un champignon, une bactérie, un virus, un insecte, un escargot, un nématode et même une mauvaise herbe. Le Canada est isolé de tous les autres pays, sauf des États-Unis, par des barrières géographiques et climatiques. Cependant, l'augmentation des échanges commerciaux et des déplacements donnerait à beaucoup de ces phytoravageurs exotiques l'occasion de pénétrer au pays. La certification phytosanitaire des semences est la façon de se prémunir contre eux.

Multiplication de variétés étrangères

Depuis nombre d'années, le Canada multiplie des semences de variétés étrangères et renvoie ensuite celles-ci à leur pays d'origine. En général, ce travail se fait dans le cadre des systèmes de certification des semences de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Grâce à ces systèmes acceptés internationalement, des semences peuvent être produites et certifiées dans un pays et acceptées dans un autre. Les pays qui n'ont pas assez de terres disponibles ou dont le climat est peu propice à cette sorte de production peuvent expédier de petites quantités de semences de première génération (de pré-base ou de base) au Canada, où elles seront multipliées sous contrat. La descendance est ensuite renvoyée au pays d'origine.

La multiplication des semences sous les auspices de l'OCDE a commencé au début des années 1960. Un certain nombre de variétés de trois espèces ont été multipliées selon le système de certification des plantes herbagères et des oléagineux pour un total d'environ 9550 kg. En 1985, 60 variétés de 20 espèces d'origine canadienne et étrangère étaient multipliées conformément au système de certification des plantes herbagères et des oléagineux, des céréales et du maïs pour une production totale de 6 235 427 kg. Le Canada utilise aussi les systèmes de certification des céréales de l'OCDE pour certifier les variétés canadiennes destinées à l'exportation.

Des lots de semences de variétés étrangères et canadiennes destinées à l'exportation et multipliées selon les systèmes de certification de l'OCDE sont échantillonnés d'après les règles sur la pureté et la germination de l'Association internationale d'essais de semences pour garantir au pays importateur une semence acceptable.

Le Canada fait aussi partie de l'Association of Official Seed Certification Agencies (AOSCA), comme la plupart des États américains. Ainsi, les semences contrôlées dans un État ou au Canada peuvent être acceptées réciproquement dans les deux pays. Cette association fixe aussi aux organismes membres des lignes de conduite pour la multiplication des semences.

Essai à l'étranger de variétés canadiennes

De nombreux pays tiennent des listes nationales des variétés cultivées qui présentent pour eux des qualités agronomiques. Ces listes contiennent généralement des variétés qui ont été mises à l'essai officiellement et dont la vente est autorisée. Des essais se font régulièrement de sorte que les nouvelles variétés ou celles d'autres pays peuvent être évaluées pour y figurer éventuellement. La Division des semences fournit à d'autres pays, sur demande, des échantillons de lignées soumises aux programmes publics d'amélioration. Elle leur donne aussi le nom des personnes à contacter pour obtenir des renseignements sur les variétés créées dans le secteur privé, ou encore des échantillons.

La Division fournit aussi, à d'autres fins, des échantillons d'essai aux organismes étrangers, privés ou publics. Cela fait non seulement connaître à d'autres pays des variétés d'un mérite éprouvé, mais permet aussi aux chercheurs canadiens de voir comment ces variétés se comportent ailleurs.

Organisations influant sur le Programme canadien des semences

Agriculture Canada

DIVISION DES SEMENCES Cette division réglemente la qualité et l'étiquetage des semences commercialisées au Canada. Elle fournit de la documentation sur l'analyse et l'inspection ainsi que des étiquettes pour s'assurer que les semences exportées du Canada satisfont aux exigences des entreprises et des pays importateurs.

Immeuble K.W. Neatby
960, avenue Carling
Ottawa (Canada) K1A 0C6

DIVISION DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX Cette division a pour mission de protéger l'agriculture (y compris l'horticulture) et les forêts canadiennes, de même que les produits végétaux, contre les ravageurs et les maladies exotiques. Elle facilite aussi l'exportation de plantes et de produits végétaux canadiens.

Immeuble K.W. Neatby
960, avenue Carling
Ottawa (Canada) K1A 0C6

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RECHERCHE Cette direction générale livre de nouvelles connaissances et une technologie améliorée pour assurer la production efficace et suffisante d'aliments sains et nutritifs, la stabilité et la rentabilité de notre secteur agro-alimentaire et l'utilisation judicieuse des ressources agricoles naturelles du Canada.

Immeuble Sir John Carling
930, avenue Carling
Ottawa (Canada) K1A 0C5

DIRECTION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES INTERNATIONAUX Cette direction générale travaille à améliorer l'efficacité du réseau de commercialisation des produits agricoles canadiens, à accroître les exportations agricoles et à stimuler l'utilisation de produits canadiens au pays.

Immeuble Sir John Carling
930, avenue Carling
Ottawa (Canada) K1A 0C5

LIBRARY / BIBLIOTHEQUE
AGRICULTURE CANADA OTTAWA K1A 0C5
3 9073 00056005 4

Affaires extérieures Canada

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DES PRODUITS ALIMENTAIRES Cette direction générale offre des renseignements sur les débouchés à l'exportation et les conditions commerciales outre-mer, encourage les exportateurs à explorer de nouveaux marchés grâce au Programme de développement des marchés d'exportation et aide les gens d'affaires à entrer en contact avec des clients étrangers par l'intermédiaire des comptoirs de délégués commerciaux canadiens.

Immeuble Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
Ottawa (Canada) K1A 0S2

Organismes non gouvernementaux

ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS DE SEMENCES (ACPS) Il s'agit de l'organisme de certification reconnu au Canada, qui établit les normes de pureté génétique de toutes les cultures à l'exception des pommes de terre de semence.

Case postale 8455
Ottawa (Canada) K1G 3T1

ASSOCIATION CANADIENNE DU COMMERCE DES SEMENCES (ACCS) Cette association est composée de compagnies spécialisées dans le commerce des semences. Elle soutient les intérêts de ses membres aussi bien au Canada qu'à l'étranger.

2948 chemin Baseline, pièce 207
Ottawa (Canada) K2H 8T5

ASSOCIATION SECAN Cet organisme a la responsabilité de multiplier et de faire connaître les variétés créées dans le secteur public.

855, promenade Meadowlands, bureau 512
Ottawa (Canada) K2C 3N2